

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi matin, 24 janvier 2018

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

43 2017.RRGR.529 Motion 186-2017 Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Définir les priorités pour l'entretien du patrimoine

Motion ayant valeur de directive

N° de l'intervention:	186-2017
Type d'intervention:	Motion
Déposée le:	04.09.2017
Déposée par:	Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Cosignataires:	0
Urgence accordée: Oui	07.09.2017
N° d'ACE: 1161/2017	du 1 ^{er} novembre 2017
Direction:	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Définir les priorités pour l'entretien du patrimoine

Le Conseil-exécutif doit sans attendre suspendre tous les financements pour l'entretien et l'assainissement dans la commune de Moutier.

Développement:

Lors du vote du 18 juin 2017, les citoyennes et citoyens de Moutier ont, par une majorité de 51,8 pour cent, décidé de rejoindre le canton du Jura. Le canton de Berne est actuellement propriétaire de différents biens à Moutier (bâtiments, routes, etc.). Douze recours ont été déposés à la préfecture du Jura bernois par rapport à la votation de Moutier. Le transfert cantonal de la ville de Moutier est prévu, dans les meilleurs délais, au 1^{er} janvier 2021. Jusqu'à maintenant, le canton de Berne a toujours bien entretenu son patrimoine à Moutier, comme d'ailleurs dans le reste du canton.

Le Gouvernement jurassien a annoncé avant la votation du 18 juin qu'il allait créer et transférer à Moutier 170 places de travail pour le canton. Pour accueillir toutes ces personnes il y aura un grand besoin en bâtiments. Actuellement, on ne connaît pas encore les détails de ce projet.

Il serait dommage de rénover le patrimoine qui devrait par la suite être transformé en vue d'une nouvelle affectation. Pour ces raisons, il est demandé de suspendre tous les travaux d'entretien et d'assainissement effectués le canton sur le territoire de Moutier. Seuls les entretiens minimums sans lesquels le patrimoine serait endommagé ou des personnes pourraient être mises en danger seraient envisageables.

Motivation de l'urgence: Le canton planifie ses entretiens à l'avance. Il faut corriger la planification sans délai.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif est d'accord avec le motionnaire dans la mesure où, compte tenu du changement de canton de Moutier à venir, il ne saurait plus être question d'engager des investissements efficaces à moyen ou à long terme dans des immeubles cantonaux sur le territoire de cette commune. Cette démarche ne serait ni dans l'intérêt du canton de Berne ni dans celui du canton du

Jura, qui doit pouvoir décider lui-même des investissements nécessaires. Il ne serait toutefois pas judicieux que le canton de Berne renonce immédiatement à tous les travaux d'entretien qui vont au-delà des simples mesures de maintenance des bâtiments et des routes. Dans la mesure où les bâtiments et les routes continueront de servir à accomplir les tâches d'utilité publique, leur fonctionnalité doit être maintenue sans restriction. Cela concerne également leurs installations techniques. Tous les travaux requis pour maintenir leur fonctionnalité et assurer la sécurité des personnes qui les utilisent doivent être poursuivis d'ici à la reprise des installations cantonales par le canton du Jura. En outre, la valeur intrinsèque de l'ensemble des bâtiments et des routes cantonales qui passeront aux mains du canton du Jura devra être déterminée dans le cadre d'un projet global. Pour ces raisons, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion qu'il considère comme trop catégorique.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet

La présidente. Ich begrüsse bei uns herzlich die Bau-, Verkehrs- und Energiedirektorin, Regierungsrätin Barbara Egger. Wir starten mit dem Traktandum 43, der Motion «Unterhalt von kantonalen Liegenschaften auf ein Minimum beschränken»; es ist eine Richtlinienmotion. Die Regierung möchte diese ablehnen. Wir führen eine reduzierte Debatte. La parole est à Monsieur Klopfenstein.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Suite à la votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la ville de Moutier, la population de cette ville a accepté par 51,8 pour cent contre 48,2 de rejoindre le canton du Jura. Plusieurs étapes longues et compliquées attendent les différents négociateurs pour arriver au terme du processus acceptable pour tous. À cet effet, les cantons de Berne et du Jura ont choisi et nommé des personnes pour accomplir cette lourde tâche. Les négociateurs pourront se mettre au travail quand les recours auront été traités. Le but de la motion est que les négociations puissent se dérouler le mieux possible, de faire des investissements sensés et durables. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif considère le point de vue de la motion en grande partie de la même manière que le texte proposé par le motionnaire. Cette motion n'est pas orientée pour pénaliser ou même nuire à la population ou à la commune de Moutier, ou encore de mettre le bâton dans les roues contre le canton du Jura, comme certaines personnes le pensent ou le disent. Je compare cette situation comme un partage d'héritage et il ne serait pas correct si, avant un partage, on rénoverait encore une maison pour ensuite la donner à l'un des héritiers, à moins d'en augmenter le prix. Le nouveau propriétaire du patrimoine appartenant actuellement au canton de Berne à Moutier, aura certainement des attentes et des affectations différentes. C'est pour faciliter ce transfert que j'ai proposé de réduire au minimum les entretiens à Moutier. Si le canton de Berne investit des sommes importantes, la valeur des biens augmentera et la facture sera plus élevée pour le nouveau propriétaire. Lorsque le transfert cantonal de la commune de Moutier se fera, il faudra estimer tous les biens du canton de Berne situés dans cette ville et le partage se fera au pro rata, en fonction de sa population. Après certaines recherches, j'ai reçu l'information que, pour les quatre années à venir, les entretiens prévus correspondent à ceux effectués ces années passées. Bien sûr, jusqu'au transfert de Moutier, les contribuables de cette ville vont encore payer des impôts au canton de Berne, et le canton de Berne va encore prendre en charge les frais courants qu'il doit assumer. *(La présidente prie l'orateur de conclure.)* Un décompte en bonne et due forme devra être établi pour chaque partie y trouve son compte. Face à cette situation et pour éviter du travail et des frais supplémentaires à l'administration, je transforme la motion en sa forme non contraignante d'un postulat. Je vous remercie pour votre soutien.

La présidente. Wir befinden uns in einer reduzierten Debatte, das heisst, dass die Sprechzeit jeweils 2 Minuten beträgt; das ist sehr kurz. Der Motionär hat die Motion in ein Postulat umgewandelt. Gibt es Fraktionssprecherinnen beziehungsweise Fraktionssprecher? Für die SP-JUSO-PSA-Fraktion le député Sauvain.

Pierre Sauvain, Moutier (PSA). Le groupe PS-JS-PSA vous demande de rejeter cette intervention. Tout comme le Conseil-exécutif, nous sommes convaincus que la sécurité des habitants de Moutier et la valeur intrinsèque des bâtiments cantonaux doivent être maintenus jusqu'au transfert définitif de la ville de Moutier. D'autre part, il ne nous paraît pas pensable que le canton de Berne pénalise une partie de ses contribuables en raison d'un choix politique. Il est inutile de vous rappeler que

l'impôt est destiné à être affecté par l'intermédiaire des budgets publics au service d'utilité générale, il sert donc aussi à l'entretien des bâtiments et des routes. Or, en cumulant les entrées fiscales et la péréquation financière fédérale, la commune de Moutier rapporte plus de 52 millions par année au canton de Berne. Il est juste, selon nous, que cette manne profite de façon proportionnée et équitable aux habitants de Moutier. Dans le cas contraire, on peut craindre que les autorités de la ville de Moutier cherchent des moyens pour contrecarrer tout ce qui prêterait injustement leur commune. Elle pourrait alors se poser la question du paiement des impôts des habitants de Moutier: devraient-ils encore les payer au canton de Berne si ce dernier ne remplit plus ou plus que partiellement son rôle? Donc, s'il est tout à fait compréhensif que le canton n'entreprenne pas de travaux conséquents à Moutier sans s'être préalablement coordonné avec le canton du Jura, il serait en revanche parfaitement injuste et dangereux qu'il limite ses investissements au strict minimum, comme le demande l'auteur du texte. Que l'on approuve le choix des Prévôtois ou non, il résulte d'un processus démocratique que nous avons accepté et soutenu. Il convient donc de se montrer loyal jusqu'au terme dudit processus. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-JS-PSA vous demande de refuser ce postulat.

Tom Gerber, Reconvilier (PEV). Notre groupe, à l'image du gouvernement, rejette clairement le texte qui nous est soumis sous sa forme contraignante. Nous pouvons cependant majoritairement accepter la forme du postulat, dans le sens où nous considérons qu'il s'agit envers le gouvernement uniquement de placer un signal «Attention!». Oui, clairement, nous souhaitons que le canton continue d'assumer sa responsabilité dans la maintenance et l'entretien courant pour les biens cantonaux en ville de Moutier jusqu'au transfert de la commune, mais avec une approche restrictive pour tout ce qui a un effet pluriannuel.

Bernhard Riem, Iffwil (PBD). Mit dem Titel der Motion sind wir einverstanden: «[...] den Unterhalt der Liegenschaften auf ein Minimum zu beschränken.» Dagegen gibt es nichts einzuwenden; aber die Forderung im nächsten Satz, sämtliche Finanzierungen für Unterhalts- und Sanierungsmassnahmen seien in Moutier einzustellen, müssen wir hingegen ablehnen. Das geht nicht. Wir sind derselben Meinung wie der Regierungsrat: Strassen, Gebäude und technischen Anlagen werden weiterhin ordentlich unterhalten. Mittel- und langfristige Investitionen werden nicht mehr getätigt. Die Motion nimmt zwar ein wichtiges Thema auf, aber wir von der BDP hätten sie ablehnen müssen. Sie geht zu weit, und es wäre unverantwortlich, die Infrastruktur nicht mehr zu unterhalten. Der Vorstoss ist jetzt in ein Postulat umgewandelt worden, und diesem Richtlinienpostulat können wir so zustimmen. Bringen wird es aber nicht viel; der Regierungsrat ist unseres Erachtens hier auf dem richtigen Weg.

Peter Sommer, Wynigen (PLR). Wir lehnen diesen Vorstoss auch als Postulat ab. Etwas, das in der Praxis nicht umsetzbar ist, braucht man nicht auch noch zu prüfen. Die Antwort der Regierung ist für uns schlüssig. In dieser wird darauf hingewiesen, dass es bei den Liegenschaften vor allem darum geht, Werterhaltung und Unterhalt sicherzustellen, und nicht um längerfristige Investitionen. Die Liegenschaften und Gebäude müssen bei der Übergabe in einwandfreiem Zustand sein. Wir attestieren der BVE, dass dies so geschieht. Der Zustand wirkt sich letztlich auch bei den Verhandlungen auf den Preis aus. Gebrauchstauglichkeit muss zu jedem Zeitpunkt vor der Übergabe an den Kanton Jura gewährleistet sein. Schon aus diesem Grund kann der Unterhalt nicht eingestellt werden. Einzelne werden dem von der in ein Postulat umgewandelten Motion zustimmen, grossmehrheitlich wird die FDP-Fraktion jedoch auch ein Postulat ablehnen.

Daniel Trüssel, Trimstein (pvl). Im Kern verstehen wir, was der Motionär fordert, auch wenn er die Motion jetzt in ein Postulat umgewandelt hat. Aus der Begründung wird im Grunde genommen klar, was vermieden werden soll, nämlich grössere Investitionen und Umbauarbeiten an Gebäuden, die allenfalls später nicht mehr entsprechend genutzt werden. Leider ist die Forderung eindeutig: «Der Regierungsrat wird aufgefordert, sämtliche Finanzierungen für Unterhalts- und Sanierungsarbeiten in der Gemeinde Moutier einzustellen.» Das bedeutet, sie auf null zu reduzieren. Dem können wir in dieser Form auch als Postulat nicht zustimmen.

Ich möchte noch eine kurze Klammerbemerkung zu den Aufgaben der BaK anbringen: Die Bau-summe für grössere Umbauprojekte, die eine Umnutzung eines Gebäudes oder ähnliches mit sich bringen, liegt in der Regel tendenziell so hoch, dass die BaK darüber beschliessen muss. Selbstverständlich werden wir solche Projekte sehr, sehr kritisch und ablehnend in der BaK beurteilen.

Aber Gebäude- und Strassenunterhalt und dergleichen müssen wir während der Zeit, in welcher die Gebäude und Strassen noch dem Kanton Bern gehören, selbstverständlich entsprechend unterhalten und in Ordnung stellen. Entsprechend wird die glp auch das Postulat ablehnen.

Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg (UDC). Die SVP-Fraktion unterstützt das Postulat einstimmig. Es geht dem Motionär oder jetzigen Postulanten darum, ein Zeichen zu setzen. Hier wird nicht die Gemeindeautonomie infrage gestellt. Es wird auch nicht angenommen, dass der Kanton seine Hausaufgaben nicht mache. Dennoch können wir ein bescheidenes Zeichen seitens der Politik setzen, sodass die künftigen Planungen im Berner Jura während der Sanierungs- und Unterhaltsarbeiten vernünftig angegangen werden. Für uns ist es sehr wichtig, dass wir das nicht vernachlässigen. Ich gehe davon aus, dass der Motionär Grossrat Klopfenstein die Motion deswegen in ein Postulat gewandelt hat. Ich bitte Sie deshalb, auch dieses Postulat zu unterstützen.

Daniel Klauser, Berne (Les Verts). Ich glaube, der Regierungsrat zeigt in seiner Antwort aufzeigt, was er zu tun gedenkt. Wir sind in diesem Sinn auch damit einverstanden, was im Postulat vorgesehen ist. Um nicht unnötigen Aufwand zu betreiben, finden wir, dass wir die Geschichte hier abschliessen können. Deshalb beantragen wir, das Postulat abzuschreiben, wenn es angenommen wird.

La présidente. Wir haben also eine Motion, die neu ein Postulat ist, und es ist der Antrag gestellt worden, auch noch über die Abschreibung abzustimmen. Wir haben alle Fraktionen, die sich gemeldet haben, gehört. Ich gebe das Wort Frau Regierungsrätin Egger.

Barbara Egger-Jenzer, directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie. Ich kann mich zu 100 Prozent dem BDP-Sprecher, Herrn Grossrat Riem, anschliessen. Der Titel des jetzigen Postulats ist in Ordnung, und entsprechend verhalten wir uns. Genauso haben wir es auch begründet. Die gestellte Forderung, sämtliche Finanzierungen einzustellen, ist hingegen weder umsetzbar noch tauglich. Wir werden selbstverständlich keine Investitionen mehr tätigen, sondern nur noch in die Sicherheit investieren und die betreffenden Gebäude und Strassen gebrauchstauglich erhalten. Dies wird keine hohen Summen mehr erfordern, die wir investieren müssen. Es braucht auch nicht geprüft zu werden, wie dies jetzt in einem Postulat gefordert wird. Es wäre nur Verwaltungsaufwand, der hier umsonst betrieben würde. Ich bitte Sie, auch das Postulat abzulehnen.

La présidente. Wir kommen zur Abstimmung. Die Präsidentin unterbricht auf Intervention des Motionärs Grossrat Klopfenstein kurz. Wir führen eine reduzierte Debatte, und grundsätzlich kann der Motionär nochmals sprechen. Deux minutes! Je passe la parole au député Klopfenstein.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Merci pour la discussion qui a eu lieu, merci à toutes les personnes qui désirent soutenir ce postulat. Il a été question de sécurité, il a été dit qu'elle devait être garantie à Moutier: dans la motion que j'ai déposée, je mentionnais justement que cette sécurité devait être garantie pour tout le monde, donc là je crois qu'il n'y a pas de différence avec ce que vient de dire le collègue Sauvain. J'aimerais remercier également la directrice pour ses paroles et qui dit qu'elle va respecter au mieux les investissements qui sont faits et ne pas exagérer à ce niveau-là, donc j'en tiens compte. Et peut-être, comme les Verts l'ont demandé, je peux être d'accord avec un postulat et un classement.

La présidente. Wir kommen zur Abstimmung. Wer das Postulat annimmt, stimmt Ja, wer dieses ablehnt, stimmt Nein.

Vote (adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption sous forme de postulat

Oui 78

Non 51

Abstentions 2

La présidente. Sie haben das Postulat überwiesen mit 78 Ja- gegen 51 Nein-Stimmen bei 2 Enthaltungen.

Wir befinden über die Abschreibung. Wer den Vorstoss abschreibt, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Vote (classement)

Décision du Grand Conseil:

Adoption

Oui 90

Non 41

Abstentions 0